Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 029-212902639-20261102-D2026_054-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU FINISTÈRE
COMMUNE DE SAINT-SEGAL

Nombre de membres
En exercice : 15
Présents : 14
Absents : 1
Pouvoirs : 1
Pour : 15
Contre : -
Abstention : -

Date de la convocation :
15 octobre 2026
Date d'affichage de la convocation :
15 octobre 2026
Date de la publication et d'affichage de la délibération :
03 novembre 2026

EXTRAIT
REGISTRE DES DELIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

.....

Séance du 2 novembre 2026

.....

L'an deux mille vingt-six, le 2 novembre à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la mairie de Saint-Ségal, sous la présidence de M. Frédéric DRELON, Maire.

Etaient présents : FREDERIC DRELON, ISABELLE LEJEUNE, JEAN-MARC L'HOURS, ANNAICK MORVAN, DOMINIQUE BLANCHON, YANN BOTREL, MARYVONNE BLONDEAU, MICHEL ADENYS, VIRGINIE SALAUN, ANNETTE LE NEST, REGIS LE SAUX, TANGI GOURLAY, CLAUDE GUERIN, MARINE MIHALEVICH
Etaient absents : KEVIN GENDRON
Procurations : KEVIN GENDRON à FREDERIC DRELON
Secrétaire de séance : DOMINIQUE BLANCHON

Délibération N°2026/054
MOTION DE SOUTIEN AU PROJET DE CREATION D'UN PLATEAU D'IMAGERIE MEDICALE A CHATEAULIN

Le Maire rappelle que l'accès aux soins constitue un enjeu majeur d'attractivité, de solidarité territoriale et d'égalité entre les citoyens.

Le territoire de Châteaulin est aujourd'hui identifié par l'Agence Régionale de Santé Bretagne comme une zone blanche en imagerie médicale, ne disposant d'aucun plateau technique de proximité. Les habitants du bassin de vie, ainsi que ceux de la presqu'île de Crozon et du Centre-Finistère, sont contraints de parcourir des distances importantes pour accéder à un scanner, une IRM ou à certains examens de dépistage, notamment en matière de cancer du sein.

Le projet porté par le groupe RIM 29 Sud prévoit l'implantation à Châteaulin d'un plateau d'imagerie comprenant un scanner, des IRM, un mammographe, des équipements de radiologie conventionnelle et d'échographie. Cette implantation contribuerait à améliorer les délais d'accès aux examens, à renforcer les parcours de soins, à soutenir la maison de santé pluridisciplinaire et à conforter l'offre médicale de proximité sur l'ensemble du territoire.

Le Conseil municipal prend acte des difficultés économiques exposées par le porteur de projet, résultant notamment de l'évolution récente des modalités nationales de financement de l'imagerie médicale, qui fragiliseraient la réalisation de cet investissement pourtant autorisé par l'ARS.

Considérant que ce projet répond à un besoin reconnu de santé publique et constitue un équipement structurant pour le Centre-Finistère ;
Considérant qu'un accès rapide à l'imagerie médicale favorise le dépistage précoce, améliore la prise en charge des patients et participe à la lutte contre les inégalités territoriales de santé ;

Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 029-212902639-20261102-D2026_054-DE

Après délibération, le Conseil municipal :

- **AFFIRME** son soutien au projet de création d'un plateau d'imagerie médicale à Châteaulin ;
- **DEMANDE** que les conditions permettant sa réalisation puissent être réunies dans les meilleurs délais ;
- **INVITE** l'Agence Régionale de Santé Bretagne, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Finistère et les autorités nationales compétentes à rechercher, avec les porteurs du projet, les solutions permettant d'assurer sa viabilité économique dans l'intérêt de la population ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à transmettre la présente motion aux services de l'État, à l'ARS Bretagne, à la CPAM du Finistère ainsi qu'aux parlementaires du territoire.

Vote : Unanimité

Fait à Saint-Ségal, le 2 novembre 2026

Le Maire,	La secrétaire de séance
Frédéric DRELON	DOMINIQUE BLANCHON